

## EN MONTAGNE, LES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DU BETAIL AU XIX° SIECLE.

Le texte suivant est un extrait d'un ouvrage dont je termine la rédaction «*L'ours, eux, et moi. Bergers des Pyrénées du XV° siècle à nos jours* »

. J'ai modifié cet extrait afin qu'il soit compréhensible sans besoin du reste de l'ouvrage. A partir de quelques exemples empruntés aux Hautes-Pyrénées il montre la grande variété des systèmes de surveillance du bétail au XIX° siècle déjà. Contrairement aux discours des importateurs d'ours, Ministère ou associations satellites, loin d'être gardées en masse, telle une troupe de prisonniers entourés de farouches gardiens à deux ou quatre pattes, les brebis jouissaient d'un système en semi-liberté où, comme l'écrit un témoin dans les années 1850 :

« *Il ne faut pas croire que le berger soit astreint à choisir à chaque instant l'herbe au troupeau. Non, l'instinct guide les moutons où ils courent naturellement.* »

Les quelques documents que nous citons ne sont qu'un bref extrait de l'ensemble de ceux que nous utilisons dans cet ouvrage ; ils suffisent à montrer cependant comment, sauf exceptions répondant alors à des raisons précises, ce système était le fonctionnement général et, pour tous, hommes et bêtes, l'idéal.

J'ai montré dans des articles mis en ligne précédemment, comment le retour ou l'importation des grands prédateurs dans les Pyrénées, était contradictoire avec ce que ses partisans croyaient défendre : la biodiversité et le développement durable

- [Où est la biodiversité à préserver? L'ours brun et les "races à petit effectif" en Ariège](#)
- [Ours carnivores ou brebis rustiques ?](#)

Afin de permettre une agriculture durable, moins gourmande en intrants de toute nature, la Charte du Bureau des Ressources Génétiques, adoptée en 1998 par la France, s'est fixé pour objectif de revenir à une plus grande biodiversité dans les races d'élevage. Comme le font pour le même objectif la FAO/ONU, et la Communauté Européenne, cette Charte insiste sur la nécessité de conduire alors ce bétail selon les modes qui lui ont permis de conserver ses qualités propres.

-page 18 : «*Aujourd'hui, la Politique Agricole Commune PAC tend à orienter les systèmes européens de production vers une agriculture plus diversifiée et plus extensive. La rusticité de certaines races traditionnelles d'animaux constitue un caractère intéressant pour suivre ces nouvelles orientations qui suscite, par ailleurs, l'intérêt du milieu associatif et des collectivités territoriales. Or, plusieurs de ces races traditionnelles sont très fragilisées du double fait d'une forte concentration des efforts de sélection sur quelques races répondant aux critères*

*économiques actuels et d'une méconnaissance de leurs capacités réelles. »*

-page 64 : « *la gestion et l'exploitation raisonnées des ressources génétiques dans leur milieu naturel imposent bien souvent de dépasser le seul cadre de l'espèce et de prendre en compte le contexte intra- et inter-spécifique au sein de systèmes, écologiques ou agronomiques. Cette remarque pourrait s'étendre aux ressources gérées dans leur milieu traditionnel de culture ou d'élevage qui, de fait, constituent la base génétique du champ couvert par l'agrobiodiversité. »*

Ces modes de conduite du bétail sont le contraire exact de ceux que cherche à promouvoir le plan-ours, comme ils le sont dans les Alpes avec les loups, dont la présence dans les Pyrénées est déjà avérée.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, un conflit similaire entre usage *traditionnel de culture ou d'élevage*, et tentative d'imposition d'autres pratiques, d'autres races d'élevage aussi à cette époque, s'est déjà posé dans les Pyrénées, exactement dans les mêmes termes, à propos des problèmes forestiers. Je n'aborderai pas ici ces problèmes en tant que tels, mais montrerai, de façon très rapide, comment les archives concernant cet épisode des luttes pyrénéennes permettent de se rendre compte que les systèmes de surveillance n'avaient déjà rien à voir avec les modes de conduite du bétail qu'on voudrait imposer aujourd'hui, comme on cherchait alors à le faire.

Sur toute la chaîne centrale en fait, les mêmes archives forestières montrent que ce modèle n'est pas celui de la contrainte, mais de la *semi-liberté*. Et cela même lorsque d'autres contraintes, essentiellement démographiques la concurrence sur certaines montagnes, obligeaient à certaines formes de regroupement momentané. Je me limiterai ici à quelques brefs exemples.

Dans les Hautes-Pyrénées, communes et syndicats valléens soulignent la nécessité d'une grande indépendance laissée aux bêtes dans leur propre gestion du terrain. Campan par exemple, 1857. Des experts sont chargés d'un rapport sur les litiges entre la vallée et l'Administration, parmi eux un ancien forestier, en retraite au grade de Garde-Général, il justifiera cependant les pratiques des éleveurs. Du 15 août au 18 septembre ces experts parcourent les montagnes. Ce n'est pas directement leur objet, mais tout leur rapport atteste de l'impossibilité de *retenir par force* les troupeaux regroupés. Ainsi, au canton du Hourclat 244 hectares:

*«Les pacages alentour sont exposés au soleil, aux vent violents de l'ouest /.../ il ne serait au pouvoir d'aucune puissance humaine d'empêcher les bestiaux qui cherchent un abri contre les chaleurs, les mouches, ou l'ouragan, de se précipiter vers les mauvaises sapinières du Houclat. »/AD65, 7M537/*

Au canton de Coumes 140 hectares que fréquentent les troupeaux de La Sèoube, les rapporteurs s'interrogent à propos d'une étroite bande en lisière interdite au parcours 2 hectares en tout, très peu par rapport aux 138 hectares restant, cela peut sembler sans effet sur le vie des troupeaux: «*Comment exercer le pâturage alors que les bêtes se séparent facilement des troupeaux ? Cette mise en défens apparemment insignifiante frappe d'impossibilité l'exercice du pâturage. »* Preuve indiscutable que les bêtes n'étaient pas rassemblées, vivaient en escabots, choisissaient leurs terrains, s'évadaient sans être aussitôt reprises par la patrouille!

En mars 1882, c'est le Syndicat des Quatre Véziaux d'Aure cette fois qui rappelle au Sous-Inspecteur d'Arreau sa délibération du 13 novembre 1881 : le Syndicat « *a voulu que le parcours fût libre pour toute espèce de bétail dans tous les quartiers qui se trouvent au sud du ruisseau de la Hosse et du Clot de la Cadédive.* »/en gras dans le texte/ Dans sa réponse du 22 mars, le forestier répond:

« *Les cantons sont ouverts aux bêtes à cornes, nous ne voyons pas la nécessité de les ouvrir aussi aux bêtes à laine quand tout à côté se trouvent les vastes pâturages du Syndicat. /.../ Ces trente hectares ne sont pas indispensables, en outre ils ne forment aucun passage, avec un peu de surveillance on peut toujours empêcher les moutons d'y pénétrer.* » /AD65, 7M510 /.

C'est donc non, alors que l'âge des hêtres 30 ans les met à l'abri de la dent des brebis, habituées à circuler, comme à Campan, entre les vastes pâturages et l'abri des forêts. *Avec un peu de surveillance on peut toujours empêcher ...* ce conseil qui ressemble à un ordre, montre deux choses: les brebis sont normalement en semi-liberté, pas de pion ni d'adjudant pour les mener en rang; le Sous-Inspecteur ne connaît rien aux besoins du bétail, encore moins à son comportement.

Pour ce département, deux témoins offrent, de par leur position sociale, un regard à la fois distancé mais très attentif à tous ces détails, souvent oubliés, qui tissent les réalités quotidiennes. Le premier est Eugène Cordier. De famille parisienne, bourgeoise, il commence à 17 ans, en 1840 des études de droit. Puis, en 1841, il est reçu brillamment au concours d'entrée à Polytechnique. En 44, il découvre les Pyrénées, et en tombe amoureux. C'est entre 1852 et 1857, qu'il réalisera son rêve: s'y installer pour une longue durée. Il aura même un fils, en 1855, avec la fille d'une famille de meuniers d'Argelès, Marie, qu'il épousera en 1858.

Avec la précision du scientifique et la passion du passionné, il va alors s'intéresser de très près à toutes les pratiques agricoles, pastorales, techniques des éleveurs des vallées de Barèges et du Lavedan. Ses notes manuscrites, déposées aux Archives des Hautes-Pyrénées, sont une mine sans doute inégalée. Dans le court extrait suivant, lui-même semble étonné. Ce qu'il découvre du système de garde des brebis ne correspond pas à l'image classique du berger guidant et commandant ses bêtes:

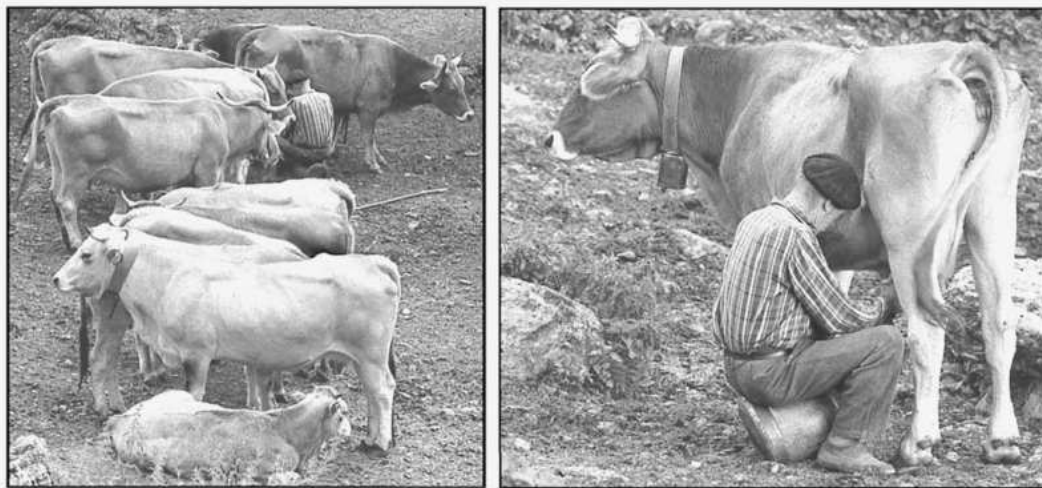
« **Il ne faut pas croire que le berger soit astreint à choisir à chaque instant l'herbe au troupeau. Non, l'instinct guide les moutons où ils courent naturellement, ils décrivent chaque jour un arc de cercle, un demi cercle, plus étendu au dessus de la cabane. Il arrivera que le rayon ait une lieue /quatre kilomètres/. On remarquera que les moutons, sortis par un point, ne rentrent jamais que par le point opposé. Cela leur est naturel, ou devenu tel. Mais il faut, aux premiers jours, que le berger de peine leur montre la route, la courbe. Ensuite, ils s'étendent de plus en plus, allant toujours à mesure que les neiges disparaissent.** » folio 27r, dans la liasse intitulée «*Les bergers* ».

La remarque de Cordier « *cela leur est naturel ou devenu tel* » est une bonne définition de ce fonctionnement: on ne peut *montrer la route* au bétail qu'en respectant en même temps son

comportement *naturel*. *Montrer*, c'est là le propre de l'homme, sa seule intervention pour orienter ce qui est *naturel*, pédagogie de l'exemple pourrait-on presque dire et pas de la contrainte, car *montrer* ce n'est pas *imposer*

Ce témoignage en rejoint un autre, plus récent, que j'avais enregistré auprès d'un éleveur-berger du Couserans ariégeois, aujourd'hui décédé. Dans un enregistrement d'avril 1973, Adrien C. m'expliquait de la même façon le comportement de ses brebis; nous étions alors dans les prés autour de sa maison, l'original est en gascon, je traduis:

*«Maintenant celle-ci là, elle se gratte, c'est surtout qu'elles ne se plaisent pas trop ici, elle ne voudraient pas y être, l'herbe ne va pas trop pour dire d'être ici, je les fais rester donc, pour faire ce travail /enregistrer à l'abri du vent/, autrement ce n'est pas là qu'elles voudraient être, elles voudraient être là-bas, de l'autre côté. Ici, c'est un peu sec, il vaudrait mieux y venir un jour de pluie plutôt qu'aujourd'hui. Alors, elles en veulent moins ... Ah ! là, par là bas, sous la maison, là elles vont s'arrêter, elles savent ce qu'il faut faire. /.../ Elles aiment aller s'allonger où ça leur plaît, à leur place; alors là elles sont heureuses, elles se régalent de vivre. Si tu les fais rester par force, elles font comme les prisonniers, elles ne sont pas heureuses. »*



Copyright – bbc, 2006

Juillet 1973 Assis sur «era lera » =prononcer lèro, à la fois siège et vase pour recevoir le lait, Adrien C, dans le «cortau » = courtaou de la cabane communale lors de la traite du matin.

Quant au mode de garde en montagne, Adrien C. le résumait d'une formule : *«en semi-liberté, c'est là qu'elles sont bien et c'est là qu'elles profitent »*. Il serait trop long de publier ici la traduction des enregistrements où il m'expliquait en détail le fonctionnement de cette *semi-liberté*, et le savoir des lieux et du bétail que cela demandait aux bergers. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle d'ailleurs, des chartes permettent de reconstituer, sur les montagnes que parcouraient Adrien et ses bêtes, un identique fonctionnement. Ces documents et leur analyse figurent dans le livre que je termine de rédiger.

Le résultat de ce système que décrivait déjà Cordier, est alors une sorte de mixte, où les deux courants ce que veut la *nature*, et ce que l'homme *montre*, sont si bien fondus l'un dans l'autre qu'il devient impossible de déterminer la part de chacun. Comme un enfant métis n'est pas moitié noir, moitié blanc, mais ... métis: une fusion des deux. Et cette liberté profite au berger lui-même: il n'est pas *astreint* remarque Cordier. Alors que nous avons depuis inventé le Code du Travail, il serait quand même paradoxal que les amateurs d'ours imposent aujourd'hui aux bergers une *astreinte* que leurs prédécesseurs ne subissaient pas! Au folio 5r du carnet de Cordier, on lit cette remarque, où beaucoup se reconnaîtraient aujourd'hui :

**«L'homme, en Lavedan, fier pasteur de ces montagnes, réalisait le désir de liberté de l'enfant. »**

Cette même idée du mixte, liberté surveillée, on la retrouve encore plus marquée dans un témoignage très officiel. En 1843, les Inspecteurs nationaux de l'Agriculture furent chargés par leur Ministre d'une grande enquête générale sur la situation agricole de la France. L'enquête n'aboutit pas totalement, les résultats ne furent publiés que pour quelques départements, dont, par chance, les Hautes-Pyrénées. Bien qu'elle ne concerne pas directement les modes de gardiennage, il faut en citer cette phrase, elle dit très bien ce que Cordier souligne souvent dans ses notes de terrain, l'attachement respectueux des éleveurs à l'égard du bétail: «*Dans le canton de Bagnères, la vache porte à dix-huit mois ou deux ans ; on la ménage quand elle est sur le point de vêler.* » p.349. Mais c'est à propos des chevaux, que l'Inspecteur écrit, page 332:

Dans la montagne, la jument est conduite à l'étalon à l'âge de trois ans. Le poulain tette pendant huit mois ; au 1<sup>er</sup> mai, il se rend avec sa mère dans les pâturages de la montagne, et là il vit exposé à toutes les intempéries de l'atmosphère, sans abri, sans gardiens ; de temps en temps on porte un peu de sel aux animaux afin qu'ils ne deviennent pas trop sauvages ; ils descendent dans la vallée à l'époque des premiers froids. Quand la campagne est finie, chaque propriétaire se munit d'un licol, monte au pâturage et en ramène sa bête. Le poulain, après le sevrage, .../

Juste équilibre entre la nature *sauvages*, et la maîtrise qui relève d'une culture *pas trop*, il revient au sel de permettre régulièrement le retour des chevaux dans l'espace domestique des hommes, il ré-apprivoise. C'est bien sûr une situation extrême, que connaissent encore très souvent aujourd'hui les chevaux en montagne, dans un espace où la semi-liberté est la règle pour tous les cheptels, ce sont eux, toujours, les plus libres.

*Afin qu'ils ne deviennent pas trop sauvages* ... il y a dans ce système de *semi-liberté* comme une façon de chercher un juste milieu entre un excès de domesticité qui rendrait les bêtes ... bêtes car totalement dépendantes de l'homme, et l'excès de sauvage, totalement immaîtrisable, que l'ours, d'ailleurs, représentait dans les mythologies pyrénéennes. Pour tenter au moins l'apprivoisement de ce *grand carnivore* par ce qui reste le propre de l'homme, la parole, de nombreux récits mettent en scène un ours dans des situations où il noue, avec certains humains, des liens particuliers ... mais qui finissent rarement bien. Jean de l'Ours et sa mère s'enfuient de

la grotte où l'ours les enfermait, comme, au fond, s'il voulait en faire des humains ... bêtes car totalement dépendants de lui qui, tous les jours, leur apportait une nourriture qu'ils n'avaient pas le droit d'aller chercher eux-mêmes, ne serait-ce *qu'en semi-liberté*. Puis il repoussait la lourde pierre sur le trou de la grotte prison.

L'ours, en l'histoire, se comportait moins bien avec son bétail humain que les humains avec leurs propres bêtes! Ce n'est pas du tout d'un monde rêvé, enfantin, paradis terrestre sur terre, que parle *Jean de l'Ours*, mais d'abord de cette réalité très quotidienne des éleveurs pyrénéens. Ce sont eux qui, jadis, transmettaient ce récit le soir, à la veillée. Il fonctionnait alors comme une fable, dont la morale était comprise par tous sans qu'il soit besoin de la formuler car c'était pour tous la réalité quotidienne évidente: *si tu les fais rester par force, elles font comme les prisonniers, elles ne sont pas heureuses*. Et l'ours, en l'occurrence, est un très mauvais éleveur. C'est un sauvage. Il n'a rien compris. Ce n'est pas son métier. Il ne *ménage* pas, il contraint. Il perd tout son cheptel humain!

Cet équilibre, ce métissage entre sauvage et domestique, on le retrouve chez une race de vaches basques, réduite aujourd'hui à un très petit effectif. Les deux noms qu'elles portent indifféremment disent exactement ce mixte: on les appelle en effet *betizuak* vache sauvage mais encore *etcheke behia* vache de la maison. En octobre 2000, les Basques du versant sud ont d'ailleurs créé une association *Euskal Abareak* avec pour mission de promouvoir «*la conservation des races d'élevage autochtone basques* », la *sauvage de la maison* est l'objet d'une fiche technique très précise sur leur site [« Euskalaberreak.net »](http://Euskalaberreak.net)

Pour les Hautes-Pyrénées et le début du XX<sup>e</sup> siècle, un témoignage, très vivant, nous est fourni dans [«Henri Fédacou raconte»](#), recueil, par [G. Buisan](#), des souvenirs d'un ancien de Gèdre. Jusqu'à son départ pour la guerre, en 1915, Fédacou avait été éleveur-berger pour sa famille, l'été à la cabane dets Tousaus, dans les estives de Gavarnie, au printemps et à l'automne, sur la montagne du Barrada [Ouvrage](#) publié par l'[Association Guillaume Mauran](#), Tarbes, 2<sup>e</sup> éd. 1985, ISSN 0248-5516, pour les références. Réédition Cairn Edition, 2001. On trouve dans ce témoignage des types très différents de conduite des brebis, selon le terrain, la taille, et l'origine des troupeaux.

Les Aragonais du Val de Broto avaient leur montagne sur le versant français, rive droite du gave d'Ossoue. Entreprise commerciale de transhumance, qui passait la frontière avec de gros troupeaux, des bergers, pour occuper l'estive du 19 juin au 19 septembre. Ils étaient alors voisins de l'estive de Henri Fédacou, qui se souvient:

*«On remarquait surtout que ce troupeau était toujours accompagné d'une dizaine de boucs châtrés, «ets crapouns ». Ce sont ces boucs qui donnaient le mouvement au troupeau ; les brebis suivaient et ne les quittaient jamais. Tous les soirs, ils revenaient près de la cabane, au même endroit, dans un îlot formé par les deux bras du ruisseau de Sausse. »*  
page 34

Mais, dans ce cadre où les bêtes sont donc rassemblées tous les soirs, le jour accompagnées par les bergers, un événement inhabituel montre qu'au cours de la journée elles aussi restaient relativement libres dans leurs déplacements, toujours suivant leurs boucs chefs de file. Vers 1910,

les Espagnols changent momentanément de montagne d'été, ils viennent occuper celle du Barrada, à Gèdres, qui leur a été louée par son adjudicataire. Et Fédacou précise, p. 35:

*«Ils sont venus quatre ans de suite, toujours accompagnés de leurs boucs châtrés, mais ils ont perdu beaucoup de bêtes. C'est une montagne dangereuse, il faut bien la connaître et rester toujours avec les brebis. »*

Deux conditions que les bergers espagnols ne remplissaient pas: non seulement eux-mêmes ignoraient le terrain et ses difficultés, mais d'autre part ils lançaient en bloc ces immenses troupeaux dans leur circuit quotidien, guidés par les boucs naturellement beaucoup plus à l'aise que les brebis dans des falaises accidentées, qui demandaient des pratiques plus fines. Cette technique de pâturage fonctionnait à peu près sur leurs anciennes estives de la vallée d'Ossoue; elle était inadaptée au site du Barrada. D'où ces pertes nombreuses dans des troupeaux en groupes trop importants, trop ramassés pour un lieu aussi délicat. Dans un autre passage de ses souvenirs, Henri Fédacou nous fournit par ailleurs la preuve que chèvres et boucs, tels des isards, vivaient eux, sans surveillance et sans problème, sur ce difficile terrain où les ovins couraient des risques en les suivant. Et les hommes aussi, car c'est un épisode dramatique, la mort du père. C'est en 1906, et tard dans l'arrière-saison, novembre:

*«Il était parti un soir faire rentrer les chèvres, et en passant au dessus de la cabane de Matte il a sans doute glissé. Inquiets de ne pas le voir rentrer, nous sommes montés avec des voisins, à la lanterne car il faisait nuit, et nous l'avons retrouvé mort au pied des barres rocheuses. Pourtant il connaissait bien le coin ! »p.18*

Sur un tel terrain à chèvres, il fallait des petits escabots dispersés, autonomes, et non ces épais troupeaux de brebis que menaient les Aragonais. Et l'on a là aussi la preuve que cette conduite en masse était loin d'être la plus efficace y compris dans les estives du gave d'Ossoue qu'ils fréquentaient normalement. Fin XVIII<sup>e</sup> siècle, le célèbre Ramond, dans ses *Carnets Pyrénéens 1792-1795* note en effet à propos de ces pâturages, entre Gavarnie et Vignemale:

*«Ces pâtres espagnols ne font ni beurre, ni fromage, mercenaires aux gages de riches propriétaires de l'Aragon, ils conduisent en nomades d'innombrables troupeaux de mouton élevés particulièrement pour leur laine, quelques vaches pour faire des élèves /= des veaux, que leur mère élève en les faisant têter/, des juments avec leurs poulains, des chèvres enfin dont le lait sert à leur nourriture avec de très beaux pains de leur pays et la chair des moutons qui se précipitent ça et là du haut des rochers. /.../Les bergers français /.../ perdent bien moins de bétail parce qu'ils en ont moins et les conduisent moins haut /.../. » /cité par Annie Brives, *Pyrénées sans frontière - La vallée de Barèges et l'Espagne du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, S.S.S.V, Argelès-Gazost, 1984. Pages 132-133/*

Il crevait donc alors beaucoup de brebis en montagne dans ces temps lointains dont on voudrait nous faire croire pour mieux vendre nounours que les éleveurs de l'an 2000 ne sont que des successeurs inférieurs et incompetents, mais c'était lorsque les bêtes étaient regroupées et non pas en petits escabots vivant en semi-liberté!

Sur les passages risqués du Barrada, les contemporains d'Henri Fédacou fonctionnaient déjà ainsi avec leurs ovins, par très petits escabots. C'est en évoquant le souvenir d'un ami d'adolescence, tué plus tard dès les premiers mois de la guerre, que Fédacou raconte:

*«Il s'appelait Henri comme moi, mais on le surnommait «Coco ». /V/ ne vivait que pour ses bêtes dont il était très fier; ils les voulait toujours les mieux soignées, les plus belles. /Après la saison d'estive/ je revoyais Henri durant l'automne, au Barrada, où il avait une belle grange. Nous partions souvent ensemble garder les moutons mais lui se distinguait encore en choisissant le coin le plus dangereux, La Crespo; l'herbe y était bonne mais c'était très en pente. Il fallait constamment faire attention que les bêtes ne s'écartent pas. Je le revois encore immobile, debout ou adossé contre un rocher, les deux mains posées sur son long bâton, son » tètchou », le menton appuyé sur les mains, ne quittant pas des yeux son troupeau de brebis. » p.33*

Coin très difficile donc, petit troupeau personnel, surveillance *bâton planté*: c'est le lieu qui impose ce système de garde si on veut y conduire les brebis pour profiter de ses herbages. Sur la montagne dets Tousaus, moins dangereuse, où, au même âge, Fédacou conduit ses brebis en été, le système par contre redevient celui de la liberté surveillée pour des brebis en petits groupes; elles restent seules là-haut, ne sont pas rassemblées le soir, les bergers font uniquement leur tournée d'inspection:

*«Le matin, on commençait par traire les vaches dans le petit parc avant de les lâcher au pâturage./.../Puis on déjeunait, souvent avec « pâ e lèt » ou «masca », c'est-à-dire du pain avec du lait, mais ce n'était pas de la soupe au lait. /.../ A midi, on dînait avec du «pastet » ou des pommes de terre. Des fois on mangeait froid, du pain avec du lard ou du jambon, ou bien du fromage; ce que l'on avait. L'après-midi on allait voir les brebis à la Mountagnette, on les comptait, on les soignait au besoin. Puis on descendait, le plus souvent en groupe, à la cabane pour traire à nouveau, écrémer le lait de la veille à l'aide de la large cuillère en bois, « ét culhé leyédé » /etc.../ » pp. 29-30*

Mais au Barrada lui-même, lorsque Fédacou y revient à l'automne, tous les coins ne nécessitent pas cette surveillance, comme le lait sur le feu, à laquelle se contraint Coco. Lorsqu'il redescend de l'estive, Fédacou, comme son ami, y mène ses brebis; il choisit apparemment des zones certes difficiles mais moins risquées, où il n'est pas indispensable de surveiller les bêtes en permanence:

*«Une année, en 1910 ou 1911, j'avais perdu deux agneaux en septembre au Barrada, j'étais très ennuyé. /.../ En octobre je les revis à l'orée d'un bois, mais je ne pus les approcher ils étaient comme sauvages. Quelques jours plus tard, notre troupeau rentrait le soir de la montagne; les deux agneaux les rencontrèrent et se joignirent tout naturellement aux brebis. » p.69*

On est très proche de la petite vache basque: *comme sauvages* certes, mais *tout naturellement* les agneaux rejoignent quand ils le désirent le troupeau domestique, race de la



*maison!* Toujours au Barrada, cette fois début juillet, les brebis n'ont pas encore rejoint le montagne d'été et la cabane dets Tousaus:

*«C'était en juillet 1915; je venais de passer le conseil de révision. Ce jour-là je cherchais mes brebis au Barrada, au dessus du cirque dets Lits. Le coin est très abrupt: c'est une suite de barres rocheuses et de petites replats gazonnés, «ets sincles», qui mènent par le Passet de Berahécho au lac du Rabiet. J'ai été pris par la nuit avant d'avoir retrouvé toutes mes brebis, en haut des barres rocheuses; j'ai dû rester là-haut avec un berger d'Omex et partager avec lui le «càcou» /simple abri sous roche/ de Berahécho. /.../ Le lendemain, j'ai retrouvé mes brebis en haut des gorges de Maraut /.../. »p. 36*

C'est très précisément cette pratique que les importateurs d'ours reprochent aujourd'hui aux éleveurs du pays Toy sur ces mêmes montagnes, sous le prétexte que, autrefois, on ne fonctionnait pas ainsi! Si l'on reprend alors tous ces petits tableaux que Fédacou propose, l'impression d'ensemble est bien celle d'une grande variété où l'un des systèmes est nettement moins approprié que les autres:

-Aragonais dont le système de masse fonctionne assez mal sur un point et sur un autre conduit aux catastrophes;

-Coco et son bâton, plantés là où il faut non pas surveiller mais épier, sans cesse en alerte: une zone à chèvres bien plus qu'à brebis, mais l'herbe y est si bonne que Coco s'astreint à y garder son petit escabot au millimètre près;

-Fédacou qui joue de plusieurs systèmes: en estive, bêtes en liberté totale, simplement inspectées; au Bragada, liberté surveillée, plus inquiète cependant, mais sans excès, la *sauvagerie* retrouvée des agneaux ne semble qu'une passade, ils s'encanailent quelques jours puis tout revient dans l'ordre *domestique*. Et même sur *ets sincles*, la recherche des brebis est un épisode banal à ce moment de l'année.

Il n'y a vraiment pas de kit-clef-en-main non plus pour garder les brebis dans les montagnes de Gavarnie mais le propre des bons systèmes, c'est leur souplesse adaptative. L'inverse ... et cela devient lourd et stupide de le redire mais comment ne pas répéter? ... l'inverse du système clef-en-main destiné soi-disant à cohabiter avec l'ours. C'est faute de cette souplesse que le système de masse des Aragonais se heurte au mur du Bragada, et explose en partie là où Fédacou et son petit escabot se tirent d'affaire aisément.



Copyright – bbc, 2006

*En fin d'été, un petit escabot de brebis castillonnaises monte jusqu'à l'Escalo de Marti sur la montagne d'ADRIEN C.; ce jour là nous partions vers l'estive voisine récupérer des bêtes qui y étaient passées; nous avons laissé l'escabot «faire sa vie », comme on dit.*

Dans le cadre des problèmes forestiers du XIX<sup>e</sup> s, l'un des points de conflit les plus violents portait sur l'article 72 du Code forestier. Il était incompatible avec le gardiennage en petits escabots séparés, il obligeait, le mot est déjà employé, au *regroupement* du bétail placé alors sous la responsabilité d'un berger commun.

C'était comme aujourd'hui, et comme aujourd'hui l'opposition fut totale, argumentée de la même façon, ce qui devrait au moins rendre prudents les amateurs d'ours dans leur analyse d'une situation antérieure radicalement différente de ce qu'elle serait devenue à présent. Il y a précisément 155 ans, les communes des Hautes-Pyrénées montèrent toutes à l'assaut de cette prétention si étrangère à leur mode de surveillance. En 1853, l'Administration en effet se fit soudain plus exigeante. Tous, partout, devaient à présent adopter la règle, *regrouper* leurs troupeaux, prendre un berger commun, plus aucune tolérance, ce qui peut très bien se produire un jour dans les zones où se concentreraient des ours, femelles suitées en particulier. L'obligation était formulée dans les mêmes termes que nous pouvons lire, en 2006, en tête des *Mesures d'accompagnement* du plan ours.

La série 7 M 122 des archives des Hautes-Pyrénées regroupe les pétitions que rédigèrent alors groupes d'habitants, Conseils Municipaux et Commissions Syndicales du département. Tous argumentent d'une façon qui rejoint les analyses de Fédacou ou de Ramond sur l'avantage de la garde en petits escabots par rapport à celle en troupeau regroupé, mené comme un seul homme. On verra même commissaire de police d'Arreau, Sous-Préfet de Bagnères, Préfet du département, comprendre cette position, parfois la soutenir, et sans ménagement pour le Ministère concerné, celui des Finances dont dépendaient alors les Forêts . Quelques citations simplement, impossible de tout recopier:

-18 mai 1853, pétition des habitants de Tibiran-Jaunac, canton de St. Laurent de Neste:

*«l'introduction de tant de bêtes par un seul chemin et sous la conduite d'un seul homme est impossible car elles formeraient une colonne de plus de 1000 mètres; dix gardiens auraient peine à la contenir et guider; personne d'ailleurs ne voudrait exposer ses bêtes au danger*

*d'un si nombreux rassemblement. «;*

-même date, pétition des Maires et du Conseiller Général du canton de Vielle-Aure: les bêtes ont toujours été conduites *« à garde séparée /.../ nous vivons /sous/ un climat âpre, au milieu des neiges et des frimas, la lutte contre les éléments dure et durera toujours. Qu'on nous laisse les ressources qu'avaient nos pères pour soutenir le combat. »;*

-15 juin, commune d'Arreau: *« le troupeau commun est généralement impraticable, la position topographique des forêts, leur pente rapide, l'exiguïté d'étendue de certains quartiers sont des obstacles*

*insurmontables à cette disposition législative. »* Il faut donc conserver un système éclaté, en petits troupeaux dispersés, autonomes.

-même date, Bagnères de Bigorre, dont le Maire aujourd'hui accepte sur sa commune qu'on libère nounours, 5000 personnes à la manifestation d'opposants en juin 2006. A propos des articles 72 et 74 du Code: *«leur application peut être bonne dans la plaine, mais dans nos pays de montagne elle est impossible. »* Le principal problème vient à la fois de la topographie et du comportement des bêtes, *«parmi les animaux il y en a toujours d'inquiets qui tracassent ceux qui les gênent sur leur passage, dans les sentiers étroits qui longent les flancs escarpés de nos montagnes, les occasions se présenteraient souvent, les chutes y seraient nombreuses. »;*

-même date, pétition commune des Maires de Luz, Esquieze, Sere, Sassis, Sazos, Gruzt, Gèdre, Gavarnie, Visos, Chèze. On est dans la vallée de Fédacou, celle de la race ovine barégeoise. L'argumentaire est construit autour de trois idées:

-*«mesure vexatoire »* que celle du pâtre commun, *«dans un pays où les troupeaux sont la seule ressource, chacun veut veiller son troupeau et craindrait de le confier à un tiers. »*

-*«mesure impraticable »*, pays trop accidenté et dangereux,  
-*«mesure préjudiciable »*, malgré la surveillance de chaque propriétaire, *«des animaux se précipitent et se tuent, d'autres sont la proie des bêtes féroces »*, ce serait pire avec un seul pâtre pour un plus grand nombre de bêtes.

Le Maire de Luz ajoute un courrier personnel: *«on conçoit que dans la plaine la stricte application de la loi soit praticable, mais chez nous, au milieu des précipices et des périls de toute nature, il faudrait autant de bergers presque que d'animaux. »* Nouvelle preuve de la dispersion en petits escabots des bêtes sur la montagne, pour les surveiller toutes, il faudrait presque le faire une à une!

Du côté cette fois officiel, le Commissaire de police d'Arreau reprend ces mêmes arguments, c'est le 21 mai, et ajoute une précision que l'on trouve d'ailleurs dans certaines pétitions: on lui a assuré que les bestiaux pacageant en groupe et non de façon éclatée *«foulent tellement l'herbe que ceux qui sont en dernier n'y trouvent plus rien. »* Pour m'expliquer la même situation, Marcel A., lui aussi décédé aujourd'hui, avait employé le terme gascon *«eishartar »*, *«se las tengues amassadas, que t'eishartan terra e erba »* = *si tu les tiens regroupées, elles te défrichent terre et herbe*, exactement comme le font la bêche ou la charrue lorsqu'on *eycharte* un pré pour le transformer en champ.

Enfin, car il faut bien finir, le Préfet qui reçoit toutes ces pétitions vient d'effectuer sa tournée des cantons pour le Conseil de Révision, l'institution n'existe plus, on peut ignorer ce dont il s'agit: il s'agissait alors, à dates fixes, d'inspecter les futurs conscrits pour s'assurer de leur bon état à servir la Patrie. On discutait beaucoup lors de telles opérations, avec les Maires présents, les conscrits, des adultes qui passaient par là, l'aubergiste chez qui on déjeunait, ses clients... Le Préfet écrit alors au Ministre des Finances, dont dépendent les forêts: *«J'ai pu me convaincre de la vive émotion produite. »*. Et il fait siennes les analyses qu'il a pu ainsi directement jauger, il y a vraiment beaucoup de *«si... »* qui rendent impossible ce système de garde :

*«/La loi/ a été faite pour d'autres lieux ou a manqué de prévoyance pour concilier les intérêts qu'elle était appelée à régler./.../*

*Si la parcour avait lieu en pays de plaine ou du moins sur un terrain en pente mais uni, si les habitations étaient moins disséminées, s'il n'était pas très difficile voire dangereux de former sur un point donné de grands rassemblements d'animaux, s'il n'y avait pas à se préoccuper de ces luttes qui mettent la confusion dans les troupeaux nombreux et y occasionnent des accidents et jettent les animaux dans les quartiers en défens malgré la surveillance, /.../ on comprendrait l'utilité de l'article 72 dont les termes sont incompatibles avec le pacage à garde séparé. »*

Il conclut: *«Les mesures prescrites ne sont pas nécessaires comme moyen de conservation forestière, elles sont de nature à plonger dans la misère et réduire au désespoir de nombreuses populations. »* Et comme titiller la fibre politicienne est souvent bien plus efficace que la meilleure des argumentations, le Préfet ajoute, on est alors au début du Second Empire: *«Elles sont impolitiques et capables d'amortir cette vivacité de sympathie qui s'est manifestée pour le Gouvernement impérial. »*

Point besoin de citer davantage. Ajouter simplement cette transcription d'une conférence récente de Laurent Garde, chercheur au Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée, elle concerne le loup et les Alpes et est disponible sur le site de la Cité des Sciences : [Comment améliorer la cohabitation ?](#) - pour écouter le conférencier, cliquer ensuite sur sa photo:

*«Le vrai problème aujourd'hui, c'est que les moyens de protection eux-mêmes désorganisent en profondeur la conduite des animaux au pâturage. On s'aperçoit que, d'une part, ramener les bêtes tous les soirs en parc de nuit provoque de l'érosion par rapport au système pratiqué avant où les animaux étaient répartis sur un nombre de couchage beaucoup plus important nuit après nuit /cette érosion, c'est exactement eishartar/ ; on s'aperçoit aussi, et cela c'est très difficile pour les éleveurs, que les animaux ont besoin de manger la nuit, ils ont besoin de durées de pâturages longues. En les enfermant toutes les nuits dans des parcs, on abrège leur durée au pâturage, on provoque des amaigrissements. C'est un très gros problème que l'on n'arrive pas à régler aujourd'hui. »*

Autrement dit, ici aussi *en semi-liberté, c'est là qu'elles sont bien et c'est là qu'elles profitent.*



*Copyright – bbc, 2006*

*1° novembre 2003 fin d'après midi, l'ombre monte très vite. Le soleil couchant est rouge, les hêtres aussi.*

*Venus d'assez loin sur la gauche, 8 chevaux de Mérens, taches noires à peine visibles, ont apparemment décidé de passer la nuit à la cabane du Col dei Liets. Dans quelques minutes ils seront dans l'ombre.*

*Celui-ci par contre, solitaire, est monté bien plus haut: sans doute voulait-il jouir du soleil encore. Il n'a même pas bougé quand ma fille et moi nous l'avons croisé, très au dessus du petit groupe sur la crête en dessous. Je me suis approché pour photographier en gros plan ses yeux, sa frange, ses dents en train d'arracher l'herbe, je n'existais pas dans son monde, c'était très étonnant. «De temps en temps on porte un peu de sel aux animaux afin qu'ils ne deviennent pas trop sauvages ».*



*Copyright bbc, 2006*



*Copyright – bbc, 2006*

© **Bruno Besche-Commengé**

Saint-Girons Ariège France Janvier 2007

Le présent article est protégé par un copyright, tout droit de reproduction réservé, les citations doivent être faites selon les normes en vigueur en mentionnant le nom de l'auteur et celui du site où l'article est mis à disposition des lecteurs.

Les utilisateurs sont responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font de cet article. Il leur appartient d'en faire un usage conforme aux réglementations en vigueur et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés CNIL, lorsque les données ont un caractère nominatif.

En particulier, il doivent savoir que les informations ne doivent être utilisées qu'à des fins strictement professionnelles, que la capture des écrans pour reconstitution ou enrichissement d'une base de données nominative est contraire à la loi française et donc interdite, ainsi que l'utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.